

PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

“Ne subissons pas le changement climatique, agissons ensemble pour le limiter”

DOSSIER DE PRESSE



LE MOT DU PRÉSIDENT / P 5

LE CLIMAT CHANGE ET SE RÉCHAUFFE / P 7

Le réchauffement du climat s'accélère !

L'effet de serre : qu'est ce que c'est ?

Les effets dans les Alpes du sud

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE: UN ENJEU PRIORITAIRE / P 9

Les avancées à l'échelle mondiale

Les actions menées par le Département

AGIR LOCAL, GRÂCE AU PLAN CLIMAT / P 10

Qu'est ce qu'un PCET ?

Les objectifs du PCET

Un partenariat large pour une ambition unique

Nous sommes tous concernés

Dans quel domaine agir?

LES ÉTAPES DU PCET / P 13

La sensibilisation du public

Les études et diagnostic

La concertation

La construction du PCET

LES ATELIERS DE CONCERTATION / P 14

Le programme dans chaque ville

LE MOT DU PRÉSIDENT



Le dérèglement climatique est une source de préoccupation car il menace, à plus ou moins long terme, nos ressources en eau, la richesse de notre patrimoine naturel, ainsi que les activités essentielles pour notre territoire, comme l'agriculture ou le tourisme.

Nous devons adapter nos comportements au changement climatique, afin d'en atténuer les conséquences négatives et réduire notre vulnérabilité.

Cet objectif pourra être atteint grâce à la mise en oeuvre de politiques volontaristes et innovantes; c'est pourquoi le Conseil général élabore un Plan Climat-Énergie Territorial, en partenariat avec six territoires du département.

Ce programme fait partie intégrante de l'Agenda 21 départemental, il constitue notre réponse au dérèglement climatique pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et être moins dépendant en matière énergétique.

Ensemble, nous devons tendre vers un modèle plus respectueux et plus responsable, afin de préserver notre futur.

Gilbert SAUVAN

Président du Conseil général
Député des Alpes de Haute-Provence

UN CONSTAT : LE RÉCHAUFFEMENT DU CLIMAT S'ACCÉLÈRE !

En 100 ans, la température moyenne à la surface du globe a augmenté de 0,8°C et celle de la France de 0,95°C, selon le dernier rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC). Cette évolution importante et rapide, imputable à l'homme, s'explique par l'**augmentation accélérée des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère**.

Depuis quelques décennies, ce phénomène s'accélère et engendre des conséquences néfastes sur l'environnement. En l'absence d'une réduction de grande ampleur des émissions de GES, le GIEC prévoit une augmentation moyenne de la température planétaire entre + 1,1 et + 6,4°C d'ici 2100 !

A noter qu'historiquement, une élévation de 4°C avait suffi pour passer d'une période glaciaire à une période tempérée !

Pour limiter le réchauffement global à 2°C, le GIEC préconise une réduction de 25 à 40% des émissions des GES, ce qui suppose de diviser par 2 ou 3 d'ici à 2050 les émissions mondiales de CO₂.

L'EFFET DE SERRE : QU'EST CE QUE C'EST?

L'effet de serre est au départ un phénomène naturel. La couche de gaz présente dans l'atmosphère (vapeur d'eau, gaz carbonique, méthane, ozone) empêche les rayons infrarouges du soleil de s'échapper directement vers l'espace, ce qui provoque une hausse des températures, de la même manière qu'une serre.



Le réchauffement climatique est provoqué par une **intensification rapide de l'effet de serre liée à la présence croissante de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère**.

Ces émissions de GES proviennent en grande partie des activités humaines utilisatrices d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) - comme **le transport, le bâtiment, l'industrie** - ainsi que de **l'agriculture**.

En France, les déplacements et la consommation d'énergie dans les foyers et les activités tertiaires sont les plus préoccupants du fait de leurs émissions en hausse constante.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN 3 MOTS

- **Rapidité** : les évolutions en jeu sont particulièrement rapides.
- **Globalité** : quelle que soit l'origine des émissions, leurs effets sont ressentis sur toutes les parties du globe.
- **Inertie** : l'arrêt de toutes les émissions de GES ne stopperait pas immédiatement le processus.

LES EFFETS DANS LES ALPES DU SUD

LES PRÉVISIONS :

D'ici la fin du siècle, les projections scientifiques soulignent :

- **une tendance à la hausse :**

des températures moyennes (plus marquée en été),
de la fréquence des vagues de chaleur et de sécheresse.

- **une tendance à la baisse :**

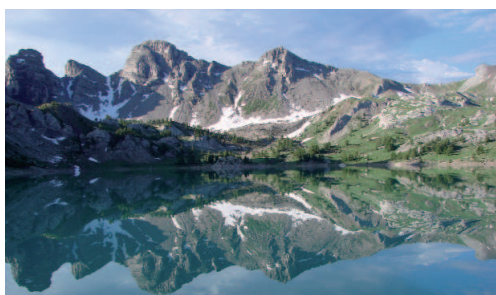
des précipitations moyennes,
de la durée de la l'enneigement et de la hauteur minimale des neiges.

LES IMPACTS :

Le changement climatique a des impacts différents suivant les zones géographiques. En France, le relief alpin est davantage exposé aux risques de réchauffement climatique. A long terme, **les répercussions sur l'environnement sont inévitables et déjà perceptibles :**

- **Une érosion accélérée de la biodiversité** : modification de la faune et la flore, avec en particulier une modification de la végétation par migrations d'espèces en altitude.

A titre d'exemple, 90% des pins sylvestres atteints de dépérissement suite à la canicule de 2003 dans les Alpes de Haute-Provence sont morts.



- La **fonte des glaciers** (ex: le glacier du Marinet dans la Haute Ubaye) et la baisse générale de la couverture neigeuse,
- la **diminution des réserves en eau**,
- l'**augmentation de certains risques naturels comme les inondations**.

C'est pourquoi il est indispensable de développer une politique d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN ENJEU PRIORITAIRE

LES AVANCÉES À L'ÉCHELLE MONDIALE

Le dérèglement du climat est une problématique mondiale.

Depuis le Sommet de Rio, de nombreux accords internationaux et lois ont été adoptés en matière de lutte contre le changement climatique.

1992 SOMMET DE LA TERRE À RIO	Signature de la « Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique » en vue de stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère.
1997 PROTOCOLE DE KYOTO	Traité international fixant des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES des pays développés sur la période 2008-2012.
2004 PLAN CLIMAT NATIONAL	Programme qui encourage une implication accrue des collectivités en matière d'énergie et de climat .
2009 LOI « GRENELLE 1 »	La France s'engage à diviser par 4 ses émissions de GES entre 1990 et 2050. Elle a pour objectif, d'ici 2020, la réduction de 20% des émissions de GES et des consommations d'énergie, et de porter à 23% la part des énergies renouvelables.
2010 LOI « GRENELLE 2 »	Impose l'élaboration d'un bilan des émissions de GES et d'un PCET pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.
2013	Débat national sur la transition énergétique

LES ACTIONS MENÉES PAR LE DÉPARTEMENT

Le Plan Climat-Énergie des Alpes de Haute-Provence s'inscrit dans la continuité des politiques volontaristes menées par le Conseil général dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Ce plan ambitieux constitue le volet climat-énergie de l'Agenda 21 départemental.

2003-2007 CHARTE DÉPARTEMENTALE POUR L'ENVIRONNEMENT	Plan d'actions pour la préservation de l'environnement et lancement de la politique du Département dans le domaine des énergies renouvelables .
2009 AGENDA 21 DÉPARTEMENTAL	Programme en faveur du développement durable, en partenariat avec les acteurs locaux, au sein duquel 31 actions contribuent à la lutte contre le changement climatique .
2011 SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES NOUVELLES	Document cadre organisant le développement des énergies renouvelables dans les Alpes de Haute-Provence.

QU'EST CE QU'UN PCET ?

Un **Plan Climat Energie Territorial (PCET)** est, au même titre qu'un Agenda 21 local, un projet de développement durable mais sa finalité première est **la lutte contre le changement climatique**.

Il se traduit par la définition et l'élaboration d'un **programme d'actions pluriannuel** et d'objectifs chiffrés répondant aux problématiques et enjeux locaux, en concertation avec les parties prenantes du territoire.

LES OBJECTIFS



■ L'ATTÉNUATION

Limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Comment ?

En consommant moins d'énergies, en faisant évoluer les modes de transport et en développant les énergies renouvelables (bois, solaire...).

■ L'ADAPTATION

En vue de réduire la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques.

Comment ?

En prenant en compte les évolutions du climat dans les décisions de long terme (urbanisme, prévention des risques, reconversion d'activités, et en acceptant des conditions de vie différentes.

■ RÉPONDRE AUX ENJEUX ÉNERGÉTIQUES

Comment ?

En réduisant notre dépendance aux énergies fossiles et en tirant profit des opportunités de la "croissance verte".

Notre ambition est de **s'intéresser aux territoires les plus émissifs du département**, que sont les bassins manosquin et dignois, ainsi qu'à l'Espace lumière compte tenu de la fréquentation touristique de son domaine skiable et de l'exposition toute particulière au changement climatique de ce territoire de montagne.

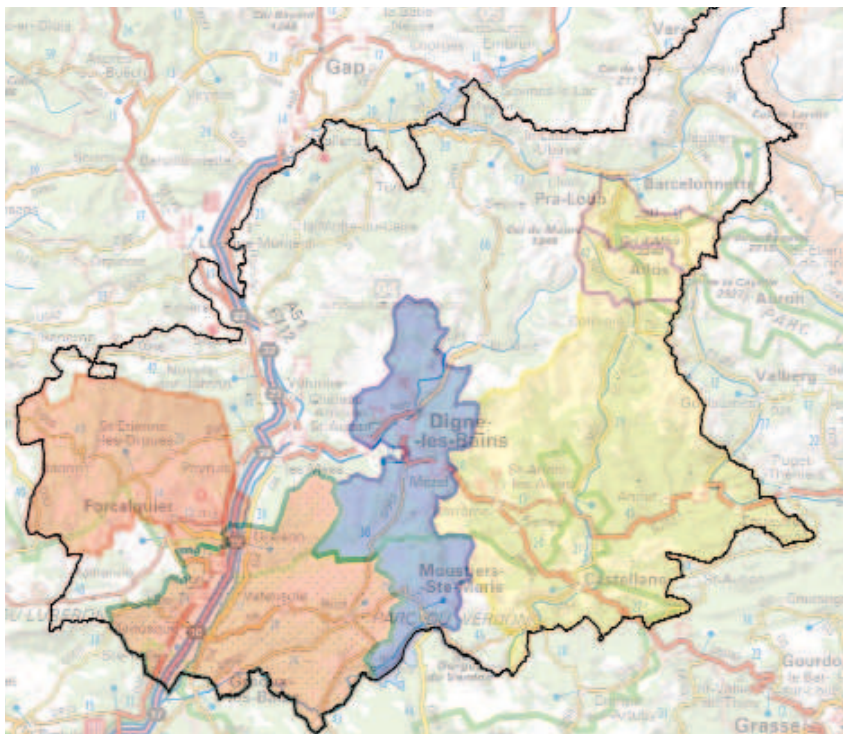
UN PARTENARIAT LARGE POUR UNE AMBITION UNIQUE

Lors de son engagement obligatoire dans la démarche Plan climat-énergie (délibération de l'Assemblée départementale en avril 2011, le PCET est une obligation suite à loi "Grenelle 2") et dans le cadre de l'appel à projet régional en faveur des PCET, le Département des Alpes de Haute-Provence a souhaité susciter l'adhésion de **six territoires partenaires** :

■ la **Communauté de communes Asse Bléone Verdon (CCABV)** et la **communauté d'agglomération Durance, Luberon, Verdon (DLVA)** qui constituent les deux bassins de vie (manosquin et dignois) les plus peuplés du département,

■ le **Pays de Haute-Provence** et le **Pays A3V**, territoires d'expérimentation illustrant notamment la ruralité et les réponses innovantes susceptibles d'être apportées pour répondre aux enjeux locaux de l'énergie et du climat.

■ les **communes d'Allos** et d'**Uvernet-Fours** pour l'impact associé aux stations de ski de l'Espace lumière (Val d'Allos et Praloup) et en raison de la vulnérabilité particulière des territoires de montagne.



-  Allos
-  Uvernet-Fours
-  Pays de Haute-Provence
-  Pays A3V
-  LDVA
-  CCABV

L'élaboration du PCET, piloté et financé par le Conseil général à hauteur de 45 %, **reçoit le soutien financier de l'Europe (FEDER), de la Région PACA, de l'ADEME et des six autres territoires partenaires.**

Le budget prévisionnel associé à l'élaboration du programme s'élève à environ 632 000 €.

LES ENJEUX PROPRES AU DÉPARTEMENT

Les Alpes de Haute-Provence sont particulièrement vulnérables face au changement climatique et aux problématiques du coût de l'énergie.

Des problématiques essentielles sont prises en compte dans le cadre du PCET :

- la **préservation de la biodiversité**,
- l'**avenir des stations de ski**,
- l'**adaptation de nos modes de déplacements** : dépendance aux énergies fossiles et de la hausse des prix du pétrole.

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

Le PCET, conduit par le Conseil général, concerne **les habitants, les associations, les collectivités, les entreprises et tous les acteurs** qui travaillent, consomment et se déplacent sur le territoire des Alpes de Haute-Provence.

L'adhésion et l'engagement de chacun est indispensable pour assurer la réussite de ce projet et obtenir des résultats à la hauteur des enjeux.

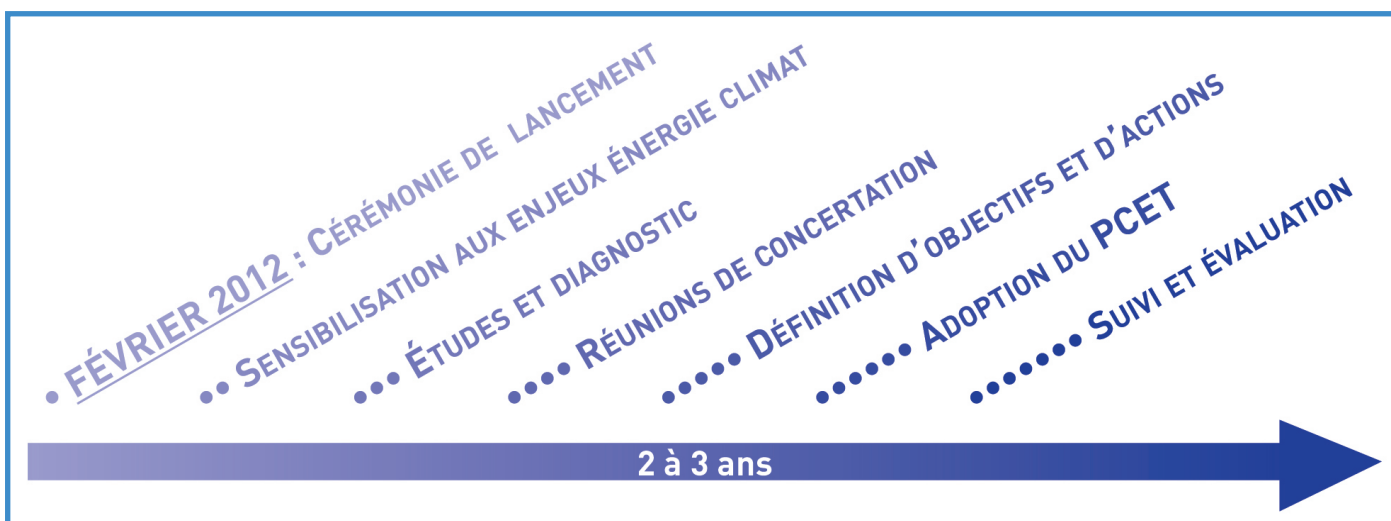
DANS QUELS DOMAINES AGIR ?

- L'efficacité énergétique des bâtiments
- Les transports et les déplacements
- L'urbanisme et l'aménagement du territoire
- Le tourisme
- Les pratiques agricoles
- La préservation de la biodiversité
- Le développement des énergies renouvelables
- Les modes de production et de consommation
- Le développement de filières de production locales
- La prévention des déchets
- La prévention des risques naturels et sanitaires...



UN PROJET QUI SE CONSTRUIT EN PLUSIEURS PHASES

L'élaboration du PCET des Alpes de Haute-Provence s'échelonne sur une période de 2 à 3 ans au terme de laquelle seront définis et adoptés un **plan d'actions départemental** (par le Conseil général) et **6 programmes d'actions locaux** (à l'échelle des territoires partenaires) en faveur de la lutte et de l'adaptation au changement climatique.



LES ÉTAPES DU PCET

1 - LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

L'élaboration du PCET suppose une appropriation préalable des enjeux énergie-climat par les parties prenantes (acteurs socio-économiques, grand public, collectivités...), via des temps de sensibilisation. Six conférences-débats ont été organisées par le Conseil général à travers le département entre février et décembre 2012.

2 - LES ÉTUDES PRÉALABLES

Cette phase vise à établir un état des lieux du département concernant la problématique énergie-climat et à mesurer sa vulnérabilité face au changement climatique. Elle comporte :

- **le pré-diagnostic** : identification des acteurs clés, inventaire des actions et politiques existantes en lien avec l'énergie à l'échelle du département et dans les territoires partenaires.
- **le bilan énergie & GES** du territoire : évaluation des productions & consommations d'énergie et des émissions de GES sur le département des Alpes de Haute-Provence.
- **le bilan carbone** du Conseil général : évaluation des émissions de GES générées par le patrimoine et les activités du Département, et identification de solutions pour les réduire
- **l'étude de vulnérabilité** : analyse de la sensibilité du territoire départemental face au changement climatique, et identification de pistes d'adaptation.
- **l'identification des potentiels ENR** : mise à jour des potentiels de production d'énergies renouvelables du territoire départemental.

Ces études ont été réalisées en 2012 par le Conseil général, avec l'appui de cabinets spécialisés. La synthèse des études est restituée dans le document "Profil climat des Alpes de Haute-Provence" (cf. annexes).

3 - LA CONCERTATION DU PUBLIC ET DES ACTEURS (PHASE ACTUELLE)

La phase de concertation du PCET départemental démarre en mars 2013 et celles des territoires partenaires débuteront à l'automne 2013.

Cette étape a pour but de mobiliser l'ensemble des parties prenantes (collectivités, acteurs socio-économiques, habitants ...) pour faire émerger des propositions, futurs projets, susceptibles d'être intégrées au futur plan d'actions. Le programme de concertation s'articule autour de **11 réunions ateliers qui se tiendront entre le 15 mars et le 14 mai 2013 (cf. programme p14).**

4 - LA CONSTRUCTION DU PROGRAMME D' ACTIONS (PCET)

Sur la base des problématiques et des enjeux identifiés en phase de diagnostic et des leviers d'actions émanant de la concertation, il s'agira de définir des objectifs chiffrés (en matière de réduction des émissions de GES, d'efficacité énergétique et de développement des ENR) et de planifier un plan d'actions permettant l'atteinte de ces objectifs.

La phase de construction du PCET départemental se déroulera durant le 2ème semestre 2013 et débouchera sur l'adoption d'un plan d'actions en fin d'année 2013. Les plans d'actions des territoires partenaires seront adoptés en 2014.

LES ATELIERS DE CONCERTATION

Concertation des élus locaux

- **Digne-les-Bains** : 15 mars de 15h30 à 17h30 - Hôtel du Département

Thème : Les collectivités face au changement climatique

Concertation du grand public

Thème : ne subissons pas le changement climatique, agissons ensemble pour le limiter.

- **Forcalquier** : 4 avril de 18h à 20h30 - Salle Pierre Michel

- **Château-Arnoux** : 10 avril de 18h à 20h30 - Ferme de Font Robert

- **Barcelonnette** : 14 mai de 18h à 20h30 - Marché couvert

> Ateliers ludiques avec animations théâtrales de la compagnie *Une Sardine dans le plafond*, quizz et lots à gagner - entrée libre (cf. flyer en annexes).

Concertation des acteurs locaux

- **Digne-les-Bains** : 21 mars de 9h à 12h - Hôtel du Département

Thème urbanisme et transport : lutte contre le réchauffement climatique : comment améliorer nos déplacements ? Quels aménagements promouvoir pour un cadre de vie préservé, sobre en énergie ?

- **Digne-les-Bains** : 21 mars de 14h à 17h - Hôtel du Département

Thème vulnérabilité et adaptation au changement climatique : changement climatique dans les AHP, comment préserver notre santé, protéger les ressources en eau et la biodiversité, faire évoluer les activités touristiques ?

- **Manosque** : 25 mars de 9h à 12h - Salle des tilleuls

Thème énergies renouvelables : quelles énergies renouvelable demain dans les Alpes de Haute-Provence ?

- **Manosque** : 25 mars de 14 à 17h - Salle des tilleuls

Thème habitat, précarité énergétique : habitat et activités tertiaires, comment développer la sobriété énergétique, vivre mieux et dépenser moins ?

- **Forcalquier** : 4 avril de 14h à 17h - Salle Pierre Michel

Thème éco-citoyenneté : lutte contre le changement climatique, quel rôle et quels leviers d'actions pour le citoyen ?

- **St André-les-Alpes** : 10 avril de 9h à 12h - Salle polyvalente

Thème agriculture : face au changement climatique, comment faire évoluer les pratiques agricoles et développer des modes de distribution et de consommation sobres en énergie ?

- **Sisteron** : 11 avril de 9h à 12h - Salle du Conseil

Thème activités économiques/filières nouvelles : changement climatique dans les AHP, quel avenir pour nos activités économiques ? Comment les adapter ? Comment saisir les opportunités d'une croissance verte ?

> inscriptions aux ateliers par mail: environnement-eau@cg04.fr

CONTACT PRESSE

Conseil général des Alpes de Haute-Provence

Service communication

Tél: 04 92 30 04 20

b.gourdon@cg04.fr

PLUS D'INFORMATIONS

Conseil général des Alpes de Haute-Provence

Service environnement

Tél : 04.92.30.08.30

environnement@cg04.fr

